



L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à neuf heure,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	7
Procuration	1
Votants	8

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, THION Jean-
Claude

Absents : JOSSINET Gaëlle, RAGUES Christian, PONCELET Jean-Marie

Procurations : JOSSINET Gaëlle à Corinne THERIC

Vote :

Pour : 8

Abstention :

Contre :

EMPLOI SAISONNIER RENFORT - CAMPING LA PENSIERE

Mme le Maire :

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération N°5 du 26 janvier 2024 portant recrutement d'un agent pour la gestion du camping municipal

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au camping municipal,

Propose le recrutement d'une autre personne en renfort pendant la pleine saison, soit du 1er juillet au 2 septembre 2024 :

- sous contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique
- à raison de 20h/semaine, horaires variables périodes creuses/période pleine
- avec une rémunération en référence à la grille indiciaire d'adjoint technique territorial, premier échelon, les congés payés et les primes et indemnités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le recrutement comme proposé et charge Mme le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 06 avril 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

